

MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DE LA PÊCHE

DIRECTION GENERALE DE L'ENSEIGNEMENT ET DE LA RECHERCHE

SOUS-DIRECTION DE LA POLITIQUE DES FORMATIONS DE L'ENSEIGNEMENT GENERAL, TECHNOLOGIQUE ET PROFESSIONNEL Bureau des Enseignements Technologiques et Professionnels 1 ter, avenue de Lowendal - 75700 PARIS 07 SP Tél. : 01-49-55-51-07 Fax. : 01-49-55-56-17	NOTE DE SERVICE DGER/POFEGTP/N2000-2008 DATE : 08 FEVRIER 2000 CLASSEMENT
LE MINISTRE DE L'AGRICULTURE ET DE LA PECHE A MESSIEURS LES DIRECTEURS REGIONAUX DE L'AGRICULTURE ET DE LA FORET	
OBJET : Stages et épreuve n° 3 du BTA "Commerce et services". DATE DE MISE EN APPLICATION : immédiate.	
PLAN DE DIFFUSION Administration centrale - Diffusion B Directions Régionales de l'Agriculture et de la Forêt Directions de l'Agriculture et de la Forêt des DOM Inspection Générale de l'Agriculture Hauts-Commissariats de la République des TOM Conseil Général de l'Agronomie Inspection de l'Enseignement Agricole Etablissements Publics Nationaux et Locaux d'Enseignement Agricole Unions Nationales Fédératives d'Etablissements Privés POUR INFORMATION Organisations Syndicales de l'Enseignement Agricole Public Fédérations d'Associations de Parents d'Elèves de l'Enseignement Agricole Public	

Cette note de service a pour objet d'apporter des précisions sur les stages et l'épreuve n°3 de rapport de stage du BTA Commerce et services.

Elle précise et complète les notes de service DGER/POFIC/N89/N°2092 du 11 octobre 1989 et DGER/POFIC/N95/N°2133 du 21 novembre 1995 toujours en vigueur.

Le Sous-directeur

Edgar LEBLANC

Lieux et durée de stage

Le critère essentiel qui préside au choix du lieu de stage réside dans la nature de l'activité proposée plus que dans le choix du lieu. Ainsi, si dans un service d'hôpital, les activités portent sur la gestion ou la restauration, ce lieu de stage est recevable. Si, en revanche, les activités sont celles d'un agent de service (référentiel du BEPA), il s'agit d'une dérive que le jury est en droit de sanctionner.

De même, un certain nombre d'activités ne peuvent pas donner lieu à l'élaboration du rapport de stage :

- soins aux animaux
- soins aux personnes
- tâches liées au bien-être corporel et sanitaire des personnes
- tâches d'entretien répétitives
- tâches de secrétariat exclusives.

Le chef de l'établissement a le devoir de refuser de signer une convention de stage si le lieu de stage et les tâches assignées ne correspondent pas aux exigences du référentiel du diplôme et du parcours de formation du candidat.

La durée de stage dans l'entreprise ou l'organisme support du rapport de stage sera de huit semaines.

Objectifs de l'épreuve.

Cette épreuve a pour objectif de valider les capacités du candidat à analyser une situation professionnelle, se forger une opinion, présenter et défendre cette opinion, élaborer des propositions relatives à une décision.

La mise en œuvre de ces capacités se fait dans le cadre de ses futures fonctions de technicien, elles correspondent aux objectifs généraux des modules de secteur, des modules de qualification (au minimum les modules QC7, QC9 et QC11 communs à tous les BTA Commerce et services, spécialité services en milieu rural) et des modules d'initiative locale (MIL).

Le candidat doit montrer qu'il est capable

- de présenter l'entreprise ou l'organisme support de stage, dans le cadre de son environnement physique et économique
- de présenter les décisions et événements-clés qui expliquent la situation actuelle, de faire apparaître le caractère spécifique de l'entreprise ou organisme.
- d'analyser le fonctionnement d'une activité
- d'analyser un problème ou une décision prise ou à prendre.

L'étude d'un thème est à proscrire (ex: étude d'une maladie, d'un handicap, d'un mode de garde,...)

Par ailleurs, il doit montrer qu'il est capable

- de mettre en valeur les points essentiels d'un document à caractère technique
- de maîtriser les techniques de communication devant un auditoire non familier
- d'utiliser correctement et avec clarté la langue française.

Nature de l'épreuve.

Il s'agit d'une épreuve orale s'appuyant sur un document écrit, le rapport de stage, réalisé par le candidat.

Ce rapport traduit le point de vue du candidat. Il est le fruit d'une réflexion et d'une mise en œuvre des connaissances et des pratiques professionnelles acquises pendant la formation, dans le cadre d'une expérience particulière en milieu professionnel, en relation avec le choix fait par le candidat des modules de qualification et d'initiative locale.

Forme de l'épreuve.

Le candidat doit fournir un rapport clair, cohérent, concis et argumenté. Ce document sera de 25 à 30 pages dactylographiées, plus 10 à 15 pages au maximum d'annexes.

Il comportera:

- un titre,
- un résumé d'une page,
- une introduction et une conclusion.

En outre le rapport comportera

- la liste des différents modules étudiés au cours de la scolarité
- la liste synthétique des travaux effectués pendant le stage et visée par le maître de stage
- la grille d'évaluation.

L'établissement scolaire du stagiaire ne doit jamais être mentionné

L'appréciation de stage est à joindre au dossier scolaire.

Le rapport de stage doit être remis en deux exemplaires, au minimum trois semaines avant l'épreuve. Le jury est composé d'un enseignant et d'un professionnel qui assurent l'évaluation conjointe.

Déroulement de l'épreuve

Avant le début de la soutenance orale, une réunion de l'ensemble des correcteurs doit être organisée par le Président de jury pour rappeler les conditions de déroulement de l'épreuve et pour harmoniser les notes du rapport écrit.

Le jury, formé d'un enseignant et d'un professionnel, notera la prestation du candidat après avoir pris connaissance

- de son itinéraire de formation (en particulier du choix des modules),
- de l'annexe pédagogique de la convention de stage,
- de la liste synthétique des travaux effectués pendant le stage et visée par le maître de stage
- de l'appréciation motivée du formateur responsable du stage, s'appuyant sur l'avis du maître de stage
- du rapport de stage

Lors de la soutenance orale, le candidat devra présenter en 5 minutes environ le raisonnement qui l'a conduit à adopter le point de vue développé dans son rapport et à mettre en valeur les points essentiels du rapport de stage. Cet exposé sera suivi d'un entretien de 20 à 25 minutes, l'épreuve ne pouvant excéder 30 minutes.

En cas d'absence d'un professionnel convoqué en temps et en heure, un candidat ne peut refuser de passer son épreuve sous prétexte qu'il subit un préjudice.

Aucune annotation ne doit être mentionnée par les examinateurs sur les rapports.

En revanche les annotations avec argumentation s'effectueront au verso de la grille d'évaluation. Ceci permettra de justifier des notes.

Les deux exemplaires du rapport doivent être rendus au candidat.

La grille d'évaluation commune aux trois spécialités du BTA option Commercialisation et services se trouve en annexe I de la présente note de service.

GRILLE D'EVALUATION DU RAPPORT DE STAGE B.T.A
OPTION : COMMERCIALISATION ET SERVICES.

SPECIALITES : - SERVICES ADMINISTRATIFS
- SERVICES EN MILIEU RURAL
-COMMERCIALISATION

Candidat : NOM et Prénom :

ECRIT SUR 80 POINTS		
Capacités	Critères d'évaluation	Note
C1 Capacité à réaliser un rapport clair (saisie informatique) cohérent, argumenté, personnalisé.	<u>Présentation générale :</u> - qualité de mise en page - illustration - etc...	/5
	<u>Rédaction</u> - titre, lieu, sommaire, résumé, introduction, conclusion, nombre de pages. - plan : démarche cohérente. - style et expressions sur l'ensemble, orthographe.	/10
	TOTAL C1	/15
C2 Capacité à analyser l'environnement et l'évolution de l'entreprise ou de l'organisation ou de la collectivité, en mettant en évidence les atouts et les contraintes, pour comprendre sa situation actuelle et son fonctionnement global.	-description et fonctionnement, objectifs. - situation de l'entreprise dans son environnement géographique, économique, sociologique, politique, culturel ... - présentation des grandes étapes et/ou des grandes décisions expliquant la situation actuelle de l'entreprise. -mise en évidence des atouts et contraintes.	/10
		/10
		/5
	TOTAL C2	/25
C3a Capacité à analyser une activité ou un service ou un marché lié au support de stage.	- argumentation sur le choix. -description du service, de l'activité ou du marché. - points forts, points faibles, motivation, freins... - perspectives.	/10
		/10
	TOTAL C3a	/20
C3b Capacité à analyser une question qui se pose au sein de l'entreprise, de l'organisation de la collectivité ou un projet ou une décision prise ou à prendre.	-présentation et argumentation du choix. -objectifs et démarches méthodologiques -pertinence de la ou des proposition(s) appuyée(s) sur des arguments : • technico économiques. • Socio-économiques et/ou humains. - incidences , perspectives.	/12
		/8
	TOTAL C3b	/20
	TOTAL ECRIT	/80

APPRECIATIONS DE L'ECRIT

ORAL SUR 120 POINTS

Capacités	Critères d'évaluation	Note
C4 Capacité à présenter de manière claire et concise (5 à 10 minutes maximum, ne pas interrompre l'élève) les points clés du rapport.	- respect du temps	/20
	- qualité de l'expression (élocution, clarté, choix du vocabulaire)	
	- utilisation et maîtrise de supports de communication pertinents.	/20
	- mise en évidence des points jugés essentiels par l'élève	
	- pertinence de ses choix	
	- Style et expressions sur l'ensemble, orthographe.	
	TOTAL C4	/40
C5 Capacité à débattre avec le jury.	- compréhension des questions.	/30
	- pertinence des réponses.	/15
	- aisance de l'expression orale.	
	- solidité de l'argumentation	/35
	• utilisation de l'ensemble de ses connaissances et de son expérience.	
	• Maîtrise des données développées dans le rapport.	
	TOTAL C5	/80
	TOTAL ORAL	/120

LES PRINCIPALES QUESTIONS POSEES :

APPRECIATIONS DE L'ORAL

Date :

N° de jury :

TOTAL ECRIT	/80
TOTAL ORAL	/120
TOTAL GENERAL	/200